

Pôle communication

Mercredi 22 juin 2022

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Louis Mapou, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 22 juin, a arrêté **trois** délibérations du Congrès et **trois** délibérations du gouvernement ; adopté **20** arrêtés et examiné **30** dossiers d'étrangers. Il a également émis **un** avis.

Projets de délibération du Congrès

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération portant création de l'objectif calédonien d'évolution des dépenses de prévention (Ocep).

> *Voir le communiqué détaillé « Changements dans la gouvernance du système de santé »*

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération portant création de l'objectif calédonien d'évolution des dépenses d'assurance maladie (Océam).

> *Voir le communiqué détaillé « Changements dans la gouvernance du système de santé »*

Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération du Congrès qui, en accord avec l'accord interprofessionnel conclu en mai 2021, vise à valoriser la qualité des viandes de veaux produites en Nouvelle-Calédonie par une modification de la classification.

Le texte propose de créer une classe « extra » pour les veaux afin de mieux valoriser ces animaux par le système des enchères, comme cela se pratique déjà pour les gros bovins. Au regard des statistiques d'abattage 2021, cet ajustement de la classification conduirait à réorienter vers la classe « extra » un effectif de 1 200 veaux, sur un total de 6 000 veaux abattus annuellement. Il est prévu que la classe « extra » soit payée au même niveau que la classe A, dont sont issus 1 000 animaux sur les 1 200 animaux reclassés. Ainsi, les veaux trop lourds qui se retrouvaient déclassés en « gros bovin » et qui génèrent une moins-value de 77 francs par kilo, soit quasiment 16 000 francs par carcasse, seront également valorisés.

La classification des carcasses est l'un des leviers utilisés par l'interprofession pour mettre en relation l'offre et la demande de viande bovine, valoriser la qualité bouchère des

carcasses, et déterminer leur prix en conséquence, afin de pouvoir répondre aux demandes des acheteurs, tout en assurant une juste rémunération des producteurs.

En Nouvelle-Calédonie, l'élevage bovin occupe une place prépondérante dans les activités agricoles, tant par la surface qui lui est principalement consacrée (96 % des surfaces agricoles en 2012), que par son poids économique (3 060 tonnes de viandes produites et commercialisées, pour un chiffre d'affaires de 1,966 milliard de francs en 2021, au deuxième rang des filières agricoles après les légumes). La filière bovine contribue de façon essentielle au maintien du tissu rural et fournit une viande de qualité reconnue sur le marché local. Pour autant, elle ne couvrait que 59 % des besoins en 2021 et nécessite donc un renforcement des capacités de production.

Délibérations du gouvernement

Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie, pour **deux** affaires.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité le président du gouvernement à ester en justice au nom de la Nouvelle-Calédonie devant diverses juridictions pour **une** affaire.

Arrêtés du gouvernement

Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement et de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé la société Nickel Mining Company (NMC) à céder des produits miniers de nickel au bénéfice final de la société Yangzhou Yichuan Nickel Industry Co. Ltd (YICHUAN), via le trader C&D en lieu et place du trader POSCO International Corporation. La société C&D est une filiale du groupe chinois Xiamen C&D qui intervient dans différents secteurs d'activités tels que le BTP, le tourisme, le médical ou encore les industries émergentes. La société C&D est spécialisée dans les opérations d'import/export de minerai afin d'assurer l'approvisionnement du secteur sidérurgique chinois. Le nouveau contrat prévoit des principes de valorisation plus avantageux que précédemment pour le mineur local, sans toutefois retenir de prix minimum de vente.

Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2022-215/GNC du 2 février 2022 portant approbation des tarifs 2022 des services de restauration et d'hébergement des établissements publics d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie.

L'application d'un tarif forfaitaire au trimestre pour la demi-pension n'est plus adaptée au mode de gestion des collèges, au regard des modalités de la gestion des bourses allouées aux familles par les provinces et des périodes scolaires. Pour répondre à ces évolutions, le principe d'un tarif forfaitaire annuel payable trimestriellement apparaît plus adapté. Il permet de lisser la tarification selon le nombre de jours effectifs compté sur l'année scolaire.

La tarification du service de restauration dans les lycées

Établissements	Prestations	Tarifs 2022 / forfait annuel
Collège d'Apogoti	Demi-pension	43 275
Collège de Dumbéa-sur-mer	Demi-pension	43 650
Collège Edmée-Varin (Auteuil)	Demi-pension	43 650
Collège Francis-Carco (Koutio)	Demi-pension	43 650
Collège Jean-Fayard (Katiramona)	Demi-pension	44 250
Collège de Boulari	Demi-pension	45 000
Collège de Plum	Demi-pension	43 500
Collège de Kaméré	Demi-pension	45 450
Collège de Magenta	Demi-pension	45 000
Collège de Normandie	Demi-pension	46 170
Collège de Rivière-Salée	Demi-pension (4 jours)	41 100
	Demi-pension (5 jours)	51 570
Collège de Tuband	Demi-pension	43 740
Collège des Portes-de-Fer	Demi-pension	45 000
Collège Georges-Baudoux	Demi-pension	45 000
Collège Jean-Mariotti	Demi-pension	43 740
Collège Gabriel-Païta (Ondémia)	Demi-pension	45 000
Collège Louise-Michel	Demi-pension	45 000
Collège de Païamboué (Koné)	Demi-pension	70 560

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention de 110 500 000 francs répartie entre les associations retenues dans le cadre de la convention de financement F1 – ICO relative à l'opération « Plan jeunesse outre-mer : parcours d'excellence, projets innovants » au titre de l'exercice 2022. Cette opération a été conçue dans le but de réduire,

autant que possible, les inégalités structurelles présentes au sein des parcours scolaires des élèves et des étudiants issus de milieux modestes. En outre, le parcours d'excellence – projets innovants prévoit de favoriser les parcours choisis, d'améliorer les résultats au baccalauréat et d'augmenter le taux d'accès et de réussite dans l'enseignement supérieur de ces élèves.

La répartition annuelle entre les partenaires est la suivante :

- 80 % de l'État, soit 88 400 000 francs ;
- 5 % de la Nouvelle-Calédonie, soit 5 225 000 francs ;
- 5 % de chaque province, soit un total de 16 575 000 francs.

Le comité de pilotage de l'opération, composé d'un représentant de chaque partenaire, s'est réuni le 10 mai 2022 afin d'analyser les dossiers de candidatures présentés au titre de 2022. Au regard de la qualité des projets présentés, le comité de pilotage, a réparti cette enveloppe financière aux associations bénéficiaires comme suit :

- association Mwa'Sup Foyer tutorat : 41 500 000 francs ;
- association Foyer des étudiants de la province des îles Loyauté : 7 000 000 francs ;
- association Jules Garnier pour un juvénat lycéen : 10 000 000 francs ;
- association Tutorat d'excellence Hmelöm Do Kamo : 15 500 000 francs ;
- association INAATR des îles Loyauté : 20 500 000 francs ;
- association IN'DEX Nord : 16 000 000 francs.

Au visa de Yannick Slamet et de Gilbert Tyuïenon, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a agréé une société de transports sanitaires terrestres située à Ouvéa, iaai ambulance. Cette demande fait suite à un changement des statuts de la société.

Au visa de Yannick Slamet, de Gilbert Tyuïenon et de Yoann Lecourieux, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé le versement aux communes de Nouvelle-Calédonie, du produit de la redevance communale d'immatriculation pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, soit 218 550 600 francs répartis selon le tableau ci-après :

<i>Communes</i>	<i>Montant</i>
Boulouparis	4 406 400
Bourail	5 603 400
Canala	1 468 800
Dumbéa	26 276 400
Farino	793 800
Hienghène	444 600
Houailou	1 841 400
Kaala-Gomen	898 200
Koné	3 342 600
Kouaoua	909 000

Koumac	2 619 000
La Foa	3 193 200
Lifou	2 489 400
Maré	928 800
Moindou	892 800
Mont-Dore	22 507 200
Nouméa	104 666 400
Ouvéa	741 600
Ouvéa	412 200
Païta	24 458 400
Poindimié	1 089 000
Ponérihouen	388 800
Pouébo	340 200
Pouembout	1 287 000
Poum	356 400
Poya	1 636 200
Sarraméa	293 400
Thio	1 296 000
Touho	552 600
Voh	1 609 200
Yaté	808 200
<i>TOTAL</i>	<i>218 550 600</i>

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 de l'office de commercialisation et d'entreposage frigorifique (OCEF).

Le compte administratif de l'OCEF est arrêté en recettes à la somme 7 282 327 674 francs et en dépenses à la somme de 7 181 569 469 francs, traduisant un résultat global excédentaire de 100 758 205 francs.

Le résultat cumulé de clôture 2021 s'établit à 764 957 560 francs et se décompose comme suit :

- résultat d'investissement cumulé : 220 172 463 francs ;
- résultat de fonctionnement cumulé : 544 785 097 francs.

Le fonds de roulement au 31 décembre 2021 s'élève à 764 957 560 francs, soit 40 jours de dépenses réelles de fonctionnement.

Au visa d'Adolphe Digoué et de Christopher Gygès, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a prorogé d'un an le délai de mise en service des centrales éoliennes Éole Prony 3 et Éole Mont Mau exploitées par la société Alizés Énergie, soit jusqu'au 22 juin 2024. Pour rappel, ces autorisations portent sur le *repowering*, c'est-à-dire le remplacement de la totalité des nacelles de ces centrales, en service depuis 2005.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2012-1283/GNC du 5 juin 2012 relatif à l'autorisation d'exploiter les installations de production d'énergie électrique.

L'arrêté propose de supprimer le principe de « périodes d'instruction » pour les installations photovoltaïques de 1^{ère} catégorie situées sur le territoire, afin de permettre l'autorisation et le développement rapide de projets photovoltaïques de grande ampleur. Cette procédure mise en place depuis 2016 par le gouvernement, visait à permettre le développement de la filière photovoltaïque et à créer et favoriser une saine concurrence. Or, la Nouvelle-Calédonie est aujourd'hui à un tournant historique de sa transition énergétique, grâce notamment au vote prochain de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) qui fixera pour les dix années à venir un objectif de développement des moyens de production photovoltaïques de 100 MWc par an. Un tel développement est difficilement compatible avec le principe de « périodes d'instruction » qui nécessitent un temps d'étude relativement important.

Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le budget supplémentaire de l'exercice 2022 de l'agence de la desserte aérienne de la Nouvelle-Calédonie (ADANC).

Le budget supplémentaire 2022 de l'ADANC s'élève à :

- 437 799 001 francs, pour la section de fonctionnement, équilibrée en recettes et dépenses ;
- 1 933 349 394 francs en dépenses et 2 068 636 863 francs en recettes pour la section d'investissement.

Le budget global 2022 de l'ADANC est arrêté en recettes à la somme de 7 662 647 315 francs et en dépenses à la somme de 7 662 647 315 francs répartie comme suit :

- 3 237 799 001 francs en recettes et en dépenses pour la section de fonctionnement ;
- 4 289 560 845 francs en dépenses et 4 424 848 314 francs en recettes pour la section d'investissement, faisant apparaître un suréquilibre de 135 287 469 francs.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé la composition du conseil permanent de la sécurité routière.

Le bilan de la mortalité routière a atteint un niveau inégalé depuis plus de 10 ans. Il apparaît donc nécessaire de recentrer la composition des membres du conseil permanent de la sécurité routière autour d'un comité stratégique réunissant la Nouvelle-Calédonie et l'État, dont le partage de compétences forme les deux leviers principaux en matière de lutte contre l'insécurité routière. Ainsi constitué, le conseil permanent co-présidé par le président du gouvernement et le haut-commissaire de la République, s'appuie sur les services métiers respectifs de l'État et du gouvernement. Il se réunit deux fois par an. En complément, ce conseil réunit en comité de suivi, les principaux acteurs institutionnels et associatifs, afin de leur présenter les orientations stratégiques, échanger et réfléchir à des propositions concrètes pour inverser la courbe de l'insécurité routière.

Le conseil permanent de la sécurité routière est composé des membres suivants :

- le haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie ou son représentant,

- co-président ;
- le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, co-président ;
- le membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en charge du secteur, ou son représentant ;
- le procureur de la République, ou son représentant ;
- le président du Congrès, ou son représentant ;
- le commandant de la gendarmerie pour la Nouvelle-Calédonie et les îles Wallis-et-Futuna, ou son représentant ;
- le directeur territorial de la police nationale de la Nouvelle-Calédonie, ou son représentant ;
- le directeur des infrastructures, de la topographie et des transports terrestres, ou son représentant.

Le conseil permanent de la sécurité routière consulte plusieurs partenaires qui œuvrent dans le domaine et constituent un comité de suivi, à savoir :

- les députés et sénateurs de la Nouvelle-Calédonie ou leur représentant ;
- les présidents des assemblées de province ou leur représentant ;
- le président du sénat coutumier ou son représentant ;
- les représentants des directions chargées de l'enseignement, de la santé, de la culture:
 - Vice-Rectorat, et la direction de l'Enseignement de la Nouvelle-Calédonie ;
 - direction des Affaires sanitaires et sociales de Nouvelle-Calédonie ;
 - Agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie ;
 - direction de la Culture, de la condition féminine et de la citoyenneté ;
- les présidents d'associations œuvrant dans le domaine pluridisciplinaire de la sécurité routière ou leur représentant :
 - Comité des sociétés d'assurances ;
 - Prévention routière ;
 - UFC-Que Choisir.

Toutes autres personnes compétentes dans les domaines d'activité du conseil peuvent être associées aux travaux.

Au visa de Mickaël Forrest et de Gilbert Tyuienon, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention d'équipement de 200 millions de francs à l'Agence de développement de la culture kanak (ADCK), destinée au financement des travaux de rénovation du Centre culturel Tjibaou.

Après 24 années d'exploitation, l'usure des bâtiments du Centre culturel entraîne des coûts de fonctionnement importants et présente un risque majeur pour la continuité du service public. Ainsi, dans le cadre du contrat de développement État/Nouvelle-Calédonie 2017-2022 concernant les opérations labellisées Trajectoire 5.0, une autorisation de programme d'un montant de 200 millions de francs a été ouverte au budget de la Nouvelle-Calédonie en vue de procéder à la restauration du Centre culturel Tjibaou et de réaliser les opérations de maintenance les plus urgentes. La participation de l'État aux travaux de rénovation s'élèvera à 50 % du coût total des travaux, soit 100 millions de francs.

La subvention fera l'objet de cinq versements à l'ACDK, selon les modalités suivantes :

- 40 millions de francs dès que la convention est exécutoire ;
- 50 millions à la signature du marché de travaux de rénovation des structures bois et acier des cases ;
- 50 millions à la signature de quatre marchés de travaux, parmi les suivants : remplacement de la cuve de gasoil, remplacement des groupes électrogènes, remplacement du groupe VRV et des unités de climatisation associées, remplacement du transformateur, rénovation du faré en bord de mer ;
- 50 millions sur production d'un état des mandatements visé par le trésorier de l'agence, attestant de l'utilisation d'au moins 80 % des versements antérieurs ;
- 10 millions sur production d'une attestation de fin de travaux et d'un bilan financier et technique de l'opération, visé respectivement par le trésorier et par le directeur de l'agence.

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** ouvre un concours interne pour le recrutement de cinq cadres de santé du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie, à compter du 14 novembre 2022, pour le compte du directeur du centre hospitalier territorial Gaston-Bourret.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2022-1217/GNC du 11 mai 2022 portant ouverture de deux concours sur titres avec épreuves et de deux concours externes pour le recrutement de dix agents d'exploitation de grade normal du cadre des postes et télécommunications (OPT) de Nouvelle-Calédonie. En effet, par un courrier électronique en date du 25 mai 2022, le directeur général de l'OPT a sollicité l'ajout de 20 postes.

Par conséquent, le nombre de postes ouverts à ces concours est désormais fixé à 30 :

- 15 postes pour les concours sur titres avec épreuves ;
- 15 postes pour les concours externes.

Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé le nombre de membres et la composition nominative du conseil stratégique de l'emploi, de l'insertion, de la formation et de l'orientation professionnelle (CSEIFOP), à la suite de l'expiration du mandat actuel. Il est composé de trois collègues :

- des exécutifs ;
- des partenaires sociaux ;
- des acteurs du secteur.

Pour rappel, le CSEIFOP est une instance prévue dans le nouveau schéma de gouvernance du secteur de l'emploi, de l'insertion, la formation et de l'orientation professionnelles. Il est informé sur :

- la définition et des orientations du secteur, sur la base des priorités stratégiques arrêtées par la conférence des exécutifs ;
- la mise en œuvre des politiques publiques menées par chaque institution dans le domaine de l'emploi, l'insertion, la formation et l'orientation professionnelles ;

- les projets de textes en préparation par les institutions qui le composent.

Il assure également le suivi et la coordination des politiques publiques avec celles mises en œuvre par les autres acteurs. Il rend un avis sur le bilan annuel, il transmet ses travaux et propositions à la conférence des exécutifs. Enfin, il veille à la mise en réseau des systèmes d'information sur l'emploi, la formation, l'insertion et l'orientation professionnelle.

Au visa de Thierry Santa et de Christopher Gygès, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a revalorisé le taux du salaire minimum garanti (SMG) et du salaire minimum agricole garanti (SMAG).

L'Institut de la statistique et des études économiques de Nouvelle-Calédonie (ISEE-NC) a publié l'indice des prix à la consommation hors tabac (IPCHT) du mois de mai. Cet indice a enregistré une hausse de 1,03 % par rapport à l'indice des prix hors tabac constaté lors de la fixation du salaire minimum garanti immédiatement antérieur (en avril 2022).

Cette évolution étant supérieure à 0,5 %, le SMG et le SMAG vont augmenter à partir du 1^{er} juillet 2022 :

- le taux horaire brut du SMG passe à 955,64 francs ce qui correspond à un salaire mensuel brut (169 heures) de 161 503,16 francs arrondi à 161 503 francs ;
- le taux horaire brut du SMAG passe à 812,31 francs ce qui correspond à un salaire mensuel brut (169 heures) de 137 280,39 francs arrondi à 137 280 francs.

Arrêtés de désignation

Au visa de Yannick Slamet et de Gilbert Tyuienon, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2019-1723/GNC du 6 août 2019 relatif aux désignations dans les secteurs du transport, des infrastructures publiques, de la prévention routière et des problématiques minières (CMPC).

L'attribution de certains permis de conduire est conditionnée par l'obtention d'un certificat médical favorable, après examen auprès de la commission médicale des permis de conduire (CMPC). Cette commission médicale est composée de médecins appartenant à l'administration et de médecins libéraux.

Compte tenu du départ de Karima Toubal et de la fin de la mise à disposition temporaire des praticiens de l'Agence sanitaire et sociale (ASS), il est proposé d'effectuer les remplacements suivants au sein de la CMPC :

- Sébastien Mabon est désigné en qualité de titulaire, président, en remplacement de Karima Toubal ;
- Alizé Tresoldi est désignée en qualité de suppléante en remplacement de Sébastien Mabon.

Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2021-1353/GNC du 25 août 2021 relatif aux désignations des représentants de la Nouvelle-Calédonie dans les secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, de la production, du transport et de la réglementation de la distribution d'énergie électrique et des relations avec les provinces (OCEF).

Conformément à l'article 132 de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, le gouvernement désigne des représentants de la Nouvelle-Calédonie pour siéger au sein du conseil d'administration des établissements publics, sociétés et offices, tels que l'OCEF.

Compte tenu des difficultés de quorum auxquelles l'établissement est confronté dans l'organisation des réunions de son conseil d'administration et dans la perspective de garantir la défense effective des intérêts de la Nouvelle-Calédonie dans les décisions prises par ce conseil, il est proposé d'effectuer les remplacements suivants :

- René Marlier est désigné en qualité de titulaire, en remplacement de Vaimu'a Muliava ;
- Rodrigue Tiavouane est désignée en qualité de suppléant en remplacement de Philippe Gamot.

Arrêtés de nomination

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Georges Selefen en qualité de secrétaire général adjoint du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie par intérim.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Sophie Garcia en qualité de secrétaire générale adjointe du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie par intérim.

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis **17** avis favorables sur une demande de visa de long séjour, dont **quatre** au titre de la « vie privée et familiale ». Il a accordé **13** autorisations de travail.

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis « favorable » sur le transfert de gestion à la commune de Canala d'une dépendance du domaine public maritime de la province Nord. La demande concerne l'acquisition de parcelles d'une superficie totale de 7 ha 34 a 71 ca environ, de la section Canala rural, dépendant du domaine public maritime de la province Nord. La commune y envisage l'aménagement de différents équipements tels que une station-service, une caserne, une pépinière d'entreprises, etc., afin de renforcer le dynamisme du centre du village et d'améliorer la cadre de vie de la population. Visant à satisfaire des besoins d'intérêt général, cette remise en gestion par le président de la province doit être précédée de la consultation du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

* *
 *
 *

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Louis Mapou, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

Adolphe Digoué

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

Gilbert Tyuienon, porte-parole du gouvernement

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

Mickaël Forrest

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

Thierry Santa

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Yoann Lecourieux

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Christopher Gygès

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

Joseph Manauté

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.